



Préparation d'une maturité avec mention bilingue

français – allemand, français – italien ou français – anglais



canton de
vaud

Département de la formation,
de la jeunesse et de la culture
Direction générale de
l'enseignement postobligatoire

Edition 2017

Les indications de la présente brochure sont valables jusqu'à la publication d'une nouvelle édition. La version numérique en ligne sur le site internet des gymnases fait foi.

www.vd.ch/gymnase

**Préparation d'une maturité avec mention
bilingue français – allemand,
français – italien
ou français – anglais**

Table des matières

3	Maturité avec mention bilingue : un atout !
5	Conception générale et objectifs de la maturité bilingue
7	Maturité avec mention bilingue français – allemand
8	Modalités prévues
8	Modalité C, dite par immersion courte
8	Modalité L, dite par immersion longue
9	Conditions d'accès
10	Conditions financières
10	Séjour linguistique ou échange ?
12	Maturité avec mention bilingue français – italien
13	Modalité prévue
14	Conditions d'accès
14	Conditions financières
14	Séjour linguistique
16	Maturité avec mention bilingue français – anglais
17	Modalité prévue
18	Conditions d'accès
18	Conditions financières
19	Accueil sur place
20	Répondants des gymnases et procédure d'inscription
20	Informations complémentaires

Maturité avec mention bilingue : un atout !

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture est convaincu que la pratique des langues est un atout considérable pour les jeunes gens, qu'ils poursuivent leurs études ou qu'ils optent pour une formation professionnelle : apprendre une langue permet de découvrir les richesses et les particularités de la culture dont elle est issue. La diversité culturelle de la Suisse est une ressource précieuse dont il faut prendre bien soin : ainsi, la maîtrise des langues nationales doit être encouragée dans le Canton de Vaud comme ailleurs, ainsi que l'ouverture vers le reste du monde.

En plus des cours traditionnels dans une deuxième langue nationale, les gymnasiens particulièrement motivés ont, depuis plusieurs années, la possibilité d'accomplir en allemand une partie de leur cursus conduisant à la maturité et d'obtenir ainsi une maturité avec mention bilingue. Ce cursus implique que l'élève ait bénéficié d'un certain nombre de cours en allemand et qu'il ait aussi suivi une partie relativement importante de son cursus gymnasial dans une région ou un pays germanophone. Créée à la rentrée de l'année scolaire 1996 – 1997, la maturité avec mention bilingue français – allemand rencontre depuis un franc succès.

Dernière née des maturités bilingues, la maturité avec mention bilingue français – italien vient compléter l’offre d’approfondissement des connaissances des langues nationales. Calée essentiellement sur le modèle de la maturité français – allemand, elle est proposée à partir de la rentrée 2015 – 2016 et offre la possibilité d’un séjour de la durée d’une année scolaire au Liceo di Lugano 2.

L’anglais, troisième langue enseignée dans les gymnases vaudois, s’est imposé au fil de la dernière décennie comme étant la langue de la communauté scientifique, des institutions et des entreprises internationales, d’internet, des réseaux sociaux et, bien sûr, d’une culture globale qui est chère aux gymnasiens. Ainsi, compte tenu de la diffusion de l’anglais en tant que langue véhiculaire, la Direction générale de l’enseignement postobligatoire a instauré, à l’automne 2014, un cursus gymnasial permettant d’obtenir une maturité avec mention bilingue français – anglais.

Ces trois formations bilingues — qui répondent aux besoins d’élèves particulièrement motivés — ont pour ambition de renforcer de manière substantielle la compréhension mutuelle entre les différentes régions de notre pays et de favoriser la communication et l’ouverture au monde. Elles encouragent une mobilité dont chacun s’accorde à reconnaître l’importance. Elles contribuent, enfin, à permettre à la Suisse romande de faire face aux enjeux économiques de l’avenir. En rapide développement depuis 1995 dans toute la Suisse, ces formations peuvent être reconnues au niveau fédéral et donnent lieu à une mention bilingue dans le certificat de maturité.

Les modalités, les conditions d’accès, les conditions financières et les formules d’accueil sur place pour les élèves désirant préparer une maturité bilingue se basent sur le Règlement des gymnases, validé par la Commission suisse de maturité. Elles sont décrites dans les chapitres correspondants de la présente brochure.

Conception générale et objectifs de la maturité bilingue

La mention bilingue ne signifie pas que les gymnases ont la prétention de former des élèves bilingues au sens absolu du terme. Il s'agit essentiellement de donner aux candidats une excellente maîtrise et pratique de l'allemand, de l'italien ou de l'anglais, qui leur permet, par exemple, de suivre ensuite sans difficulté les cours universitaires dans une autre région linguistique.

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture considère que tout candidat à la maturité avec mention bilingue doit :

- bénéficier dans le cadre des gymnases vaudois d'un certain nombre de leçons enseignées en allemand, en italien ou en anglais, en plus, bien entendu, de l'enseignement de l'allemand ou de l'italien (deuxième langue nationale), ou encore de l'anglais (troisième langue) en tant que tels ;
- suivre une partie de sa formation dans un gymnase de Suisse alémanique ou d'un autre pays de langue allemande, dans un gymnase de Suisse italienne ou dans un gymnase d'un pays anglophone, conformément à l'objectif dit d'immersion.

Il faut être conscient de l'effort qu'implique pour les élèves la poursuite d'un tel objectif. Les leçons d'allemand, d'italien ou d'anglais constituent la base des connaissances fondamentales pour l'utilisation de l'une ou de l'autre de ces langues dans le cadre de l'enseignement d'autres disciplines dans nos gymnases et lors de la fréquentation d'un gymnase germanophone, italophone ou anglophone. La volonté d'obtenir une mention bilingue ne doit toutefois pas faire perdre de vue les objectifs généraux de l'Ecole de maturité, qui sont identiques pour tous les élèves.

D'autre part, s'il est vrai que d'un point de vue juridique la mention bilingue ne confère aux porteurs d'une maturité aucun droit supplémentaire, elle constitue sans nul doute une plus value dont les élèves bénéficieront tout au long de leur parcours scolaire et professionnel.

Enfin, suivant le même objectif de promotion de l'apprentissage des langues au niveau du postobligatoire, les enseignements de langues modernes dispensés par les gymnases vaudois ont subi une large refonte. Depuis 2012, ils sont compatibles avec le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR).

Maturité avec mention bilingue français – allemand

La maturité avec mention bilingue français – allemand implique de suivre une partie de sa formation dans un gymnase de Suisse alémanique ou d'un autre pays de langue allemande.

Modalités prévues

Deux modalités de préparation de la maturité bilingue français – allemand sont proposées aux élèves : la modalité C — par immersion courte — qui implique un séjour de trois mois dans un gymnase de langue allemande durant le dernier trimestre de la 1^{re} année ; et la modalité L — par immersion longue — qui implique la fréquentation d'un gymnase de langue allemande durant toute la 2^e année.

Modalité C, dite par immersion courte

Les élèves qui choisissent la modalité C suivent les cours de 1^{re} année jusqu'à la date de leur départ, à laquelle ils reçoivent un bulletin annuel établi spécialement à leur intention sur la base des notes acquises jusqu'à leur départ. Entre les vacances de Pâques et la fin de l'année scolaire déterminée par le calendrier du gymnase d'accueil, les élèves effectuent un séjour de 10 à 12 semaines dans un établissement de Suisse alémanique ou d'un autre pays de langue allemande.

Cette immersion permet à l'élève de faire la preuve de sa motivation et d'acquérir une maîtrise de la langue suffisante pour permettre ensuite son intégration efficace, dès le début de la 2^e année, dans des cours donnés en allemand. De plus, le travail de maturité est rédigé en allemand.

En début de 2^e année, les élèves pourront bénéficier de mises à niveau ponctuelles.

Modalité L, dite par immersion longue

Les élèves qui choisissent cette modalité sont scolarisés en 1^{re} année dans un gymnase vaudois en fonction de leurs différents choix en matière de disciplines fondamentales et d'options spécifiques.

Ils accomplissent leur 2^e année dans un gymnase de Suisse alémanique ou d'une autre région germanophone. Le travail de maturité est accompli en allemand. Pendant la 3^e année suivie dans un gymnase vaudois, au moins une discipline est enseignée dans cette langue.

L'un des avantages de la modalité L pour la maturité bilingue français – allemand est que l'élève a la certitude de fréquenter en 1^{re} et en 3^e années le même établissement.

La note de géographie devant figurer sur le bulletin final de 3^e année, celle-ci s'acquiert en principe pendant la 2^e année, dans l'établissement germanophone.

Un certain nombre de dispositions ont été arrêtées pour le retour des élèves en 3^e année:

- ils peuvent bénéficier de mises à niveau ponctuelles;
- ils peuvent être dispensés occasionnellement, par décision de la direction, de travaux écrits lorsque ces derniers portent essentiellement sur le programme de 2^e année;
- pour la validation de la 2^e année, le bulletin et les conditions de promotion de l'école d'accueil font foi;
- en cas d'échec léger, le gymnase vaudois peut accorder une promotion en 3^e année;
- pour les notes de 2^e année reprises dans le bulletin définitif de 3^e année, il n'est pas tenu compte des résultats de 2^e année, sauf s'ils améliorent celui-ci;
- la conversion des notes du gymnase d'accueil tient compte des échelles, des seuils et des conditions de promotion de l'école d'accueil.

Pour les examens, le niveau d'exigences est identique pour tous les élèves, qu'ils aient opté pour la maturité avec mention bilingue ou non. Il convient cependant de préciser quelques conditions, énumérées ci-dessous:

- langue 1, français: le programme de l'épreuve orale des examens ne porte en principe que sur les oeuvres lues en 3^e année;
- langue 2, allemand: le niveau d'exigences est le même pour tous les élèves, qu'ils soient inscrits à la maturité avec mention bilingue ou non; le programme de l'épreuve orale des examens ne porte en principe que sur les oeuvres lues en 3^e année;
- langue 3, anglais, grec ou latin: le programme de l'épreuve orale des examens ne porte en principe que sur les oeuvres lues en 3^e année;
- mathématiques: le programme est identique pour tous les élèves. Si le cours de mathématiques a fait l'objet d'un enseignement en allemand, l'épreuve est la traduction conforme de l'épreuve en français;
- option spécifique: les élèves sont tenus de rattraper la matière manquée lors de leur séjour linguistique;
- travail de maturité: les modalités de la réalisation de ce travail en allemand sont réglées dans le document émis par chaque établissement.

Les élèves qui souhaitent s'engager dans la modalité C et effectuer un séjour linguistique de 10 à 12 semaines doivent obtenir à la fin du 1^{er} semestre un résultat égal ou supérieur à 42,5 points. Ils doivent par ailleurs obtenir au moins 13 points en additionnant les moyennes de français, mathématiques et option spécifique.

Conditions d'accès

Les élèves qui choisissent la modalité L et accomplissent ainsi une année complète dans un gymnase de langue allemande doivent obtenir, à la fin du 1^{er} semestre de la première année, un résultat égal ou supérieur à 45 points. D'autre part, ils doivent obtenir au moins 13 points en additionnant les moyennes de français, mathématiques et option spécifique.

Conditions financières

Les frais de matériel à acquérir sont pris en charge par les gymnases vaudois jusqu'à concurrence d'un montant de 300 fr. pour l'immersion courte et jusqu'à 1 000 fr. pour l'immersion longue.

Selon la situation financière des familles, une bourse peut être demandée à l'Office cantonal des bourses pour la préparation d'une maturité avec mention bilingue. Le calcul du montant de la bourse tient notamment compte des frais supplémentaires effectifs dus au logement et à la pension ainsi que des frais liés à la formation.

Les parents paient l'écologie de leur enfant dans son gymnase d'origine ; autrement dit, aucun écologie ne leur est facturé par le gymnase d'accueil.

Séjour linguistique ou échange ?

La préparation à la maturité bilingue français – allemand implique une période d'immersion plus ou moins longue dans une région ou un pays germanophone. Indépendamment de la modalité d'immersion choisie, les familles des élèves vaudois peuvent opter pour la formule du séjour linguistique ou celle de l'échange :

- a) en cas de séjour, il incombe aux familles de trouver une famille d'accueil ;
- b) les échanges peuvent être envisagés de manière simultanée ou différée ; si les circonstances rendent l'échange impossible et que les difficultés pour trouver une famille d'accueil pour un séjour s'avèrent insurmontables, les élèves et leurs parents peuvent s'adresser aux répondants des gymnases, qui tenteront de trouver une solution, en collaboration avec le référent cantonal des échanges (langue allemande).

Une fois les familles d'accueil trouvées, les répondants d'établissement pour la maturité avec mention bilingue prennent le relais pour assurer l'intégration scolaire des élèves vaudois dans les gymnases de langue allemande et, en cas d'échange, des élèves germanophones dans les gymnases vaudois.

Il importe d'indiquer dans les meilleurs délais les adresses des familles d'accueil, afin que les répondants puissent prendre contact avec les gymnases d'accueil.

De même, il convient d'indiquer le plus tôt possible les dates et durées de séjour des élèves qui seront accueillis dans les gymnases vaudois.

Maturité avec mention bilingue français – italien

La maturité avec mention bilingue français – italien permet la fréquentation d'un gymnase de Suisse italienne durant toute la 2^e année ; cette possibilité est offerte aux élèves depuis la rentrée 2015 – 2016.

En 3^e année, les élèves sont regroupés au Gymnase de La Cité.

Les élèves sont scolarisés en 1^{er} année dans un gymnase vaudois en fonction de leurs différents choix en matière de disciplines fondamentales et d'options spécifiques.

Ils accomplissent leur 2^{er} année au Liceo di Lugano 2. Le travail de maturité est accompli en italien. Pendant la 3^{er} année suivie dans un gymnase vaudois, au moins une discipline est enseignée dans cette langue.

En 3^{er} année, les élèves sont regroupés au Gymnase de La Cité pour être intégrés dans des classes spécifiques et bénéficier d'un accompagnement pédagogique *ad hoc*. Le travail de maturité est accompli en italien.

La note de géographie devant figurer sur le bulletin final de 3^{er} année, celle-ci s'acquiert en principe pendant la 2^{er} année, dans l'établissement tessinois.

Un certain nombre de dispositions ont été arrêtées pour le retour des élèves en 3^{er} année :

- ils peuvent bénéficier de mises à niveau ponctuelles ;
- ils peuvent être dispensés occasionnellement, par décision de la direction, de travaux écrits lorsque ces derniers portent essentiellement sur le programme de 2^{er} année ;
- pour la validation de la 2^{er} année, les notes des élèves sont transmises par le Liceo di Lugano au Gymnase de la Cité, qui établit le bulletin. Les conditions de promotion du Gymnase de la Cité font foi ;
- en cas d'échec léger, le gymnase vaudois peut accorder une promotion en 3^{er} année ;
- pour les notes de 2^{er} année reprises dans le bulletin définitif de 3^{er} année, il n'est pas tenu compte des résultats de 2^{er} année, sauf s'ils améliorent celui-ci ;
- la conversion des notes du gymnase d'accueil tient compte des échelles, des seuils et des conditions de promotion de l'école d'accueil.

Pour les examens, le niveau d'exigences est identique pour tous les élèves, qu'ils aient opté pour la maturité avec mention bilingue ou non. Il convient cependant de préciser quelques conditions, énumérées ci-dessous :

- langue 1, français : le programme de l'épreuve orale des examens ne porte en principe que sur les oeuvres lues en 3^{er} année ;
- langue 2, italien : le niveau d'exigences est le même pour tous les élèves, qu'ils soient inscrits à la maturité avec mention bilingue ou non ; le programme de l'épreuve orale des examens ne porte en principe que sur les œuvres lues en 3^{er} année ;

- langue 3, anglais, grec ou latin: le programme de l'épreuve orale des examens ne porte en principe que sur les oeuvres lues en 3^e année;
- mathématiques: le programme est identique pour tous les élèves. Si le cours de mathématiques a fait l'objet d'un enseignement en italien, l'épreuve est la traduction conforme de l'épreuve en français;
- option spécifique: les élèves sont tenus de rattraper la matière manquée lors de leur séjour linguistique;
- travail de maturité: les modalités de la réalisation de ce travail en italien sont réglées dans le document émis par le Liceo di Lugano 2.

Conditions d'accès

Ne peuvent accéder à la préparation d'une maturité bilingue français – italien que les élèves qui ont choisi l'italien comme deuxième langue nationale (niveau débutant ou niveau standard) ou comme option spécifique.

Les élèves qui accomplissent une année complète dans un gymnase de Suisse italienne doivent obtenir, à la fin du 1^{er} semestre de la première année, un résultat égal ou supérieur à 45 points. D'autre part, ils doivent obtenir au moins 13 points en additionnant les moyennes de français, mathématiques et option spécifique.

Conditions financières

Les frais de matériel à acquérir sont pris en charge par les gymnases vaudois jusqu'à concurrence d'un montant de 1000 fr.

Selon la situation financière des familles, une bourse peut être demandée à l'Office cantonal des bourses pour la préparation d'une maturité avec mention bilingue. Le calcul du montant de la bourse tient notamment compte des frais supplémentaires effectifs dus au logement et à la pension ainsi que des frais liés à la formation.

Les parents paient l'écolage de leur enfant dans son gymnase d'origine; autrement dit, aucun écolage ne leur est facturé par le gymnase d'accueil.

Séjour linguistique

La préparation à la maturité bilingue implique une période d'immersion longue dans le Canton du Tessin. Il incombe aux familles de trouver une famille d'accueil.

Une fois les familles d'accueil trouvées, le répondant bilingue français – italien du gymnase d'accueil de 3^e année prend le relais pour assurer l'intégration scolaire des élèves vaudois dans les gymnases du Canton du Tessin.

Maturité avec mention bilingue français – anglais

La maturité avec mention bilingue français – anglais permet la fréquentation d'un gymnase d'un pays anglophone durant toute la 2^e année ; cette possibilité est offerte aux élèves depuis la rentrée 2014 – 2015.

En 3^e année, les élèves sont regroupés au Gymnase de Renens (CEOL).

La maturité avec mention bilingue français – anglais implique de suivre une année du cursus scolaire dans un gymnase d'un pays anglophone.

Les élèves sont scolarisés en 1^{re} année dans l'un des gymnases vaudois en fonction de leurs différents choix en matière de disciplines fondamentales et d'options spécifiques.

Ils accomplissent leur 2^e année dans un pays anglophone: dans cette perspective, la Direction générale de l'enseignement postobligatoire a conclu des accords avec diverses écoles dans les pays anglophones; les élèves étudieront ainsi dans des établissements publics partenaires de l'Etat de Vaud.

En 3^e année, les élèves sont regroupés au Gymnase de Renens (CEOL) pour être intégrés dans des classes spécifiques et bénéficier d'un accompagnement pédagogique *ad hoc*. Une discipline au moins est enseignée en langue anglaise.

Un certain nombre de dispositions ont été arrêtées pour le retour des élèves en 3^e année en fonction du plan d'études du gymnase d'accueil:

- ils peuvent bénéficier de mises à niveau ponctuelles;
- pour la validation de la 2^e année, le bulletin et les conditions de promotion de l'école d'accueil font foi;
- en cas d'échec léger, le gymnase vaudois peut accorder une promotion en 3^e année;
- pour les notes de 2^e année reprises dans le bulletin définitif de 3^e année, il n'est pas tenu compte des résultats de 2^e année, sauf s'ils améliorent celui-ci;
- la conversion des notes du gymnase d'accueil tient compte des échelles, des seuils et des conditions de promotion de l'école d'accueil.

Pour les examens, le niveau d'exigences est identique pour tous les élèves, qu'ils aient opté pour la maturité avec mention bilingue ou non. Il convient cependant de préciser quelques conditions, énumérées ci-dessous:

- langue 1, français: le programme de l'épreuve orale des examens ne porte en principe que sur les oeuvres lues en 3^e année;
- langue 2, allemand ou italien: le programme de l'épreuve orale des examens ne porte en principe que sur les oeuvres lues en 3^e année;

- langue 3, anglais: le niveau d'exigences est le même pour tous les élèves, qu'ils soient inscrits à la maturité avec mention bilingue ou non ; le programme de l'épreuve orale des examens ne porte en principe que sur les oeuvres lues en 3^e année ;
- mathématiques: le programme est identique pour tous les élèves. Si le cours de mathématiques a fait l'objet d'un enseignement en anglais, l'épreuve est la traduction conforme de l'épreuve en français ;
- option spécifique: les élèves sont tenus de rattraper la matière manquée lors de leur séjour linguistique ;
- travail de maturité: les élèves sont appelés à rédiger leur travail de maturité en anglais durant leur séjour linguistique sur un thème en relation avec la culture du pays d'accueil.

Conditions d'accès

Les élèves qui désirent préparer la maturité bilingue français – anglais doivent obtenir, à la fin du 1^{er} semestre de la première année, un résultat égal ou supérieur à 45 points. D'autre part, ils doivent obtenir au moins 13 points en additionnant les moyennes de français, mathématiques et option spécifique.

Pour des motifs organisationnels et après accord de la Cheffe du Département, le Département se réserve la possibilité de mettre sur pied une sélection à la fin du 1^{er} semestre. Celle-ci sera basée sur les résultats globaux de l'élève et sur le nombre de points obtenus dans les matières suivantes: français, mathématiques, option spécifique et moyenne des notes de la 2^e langue nationale et de la 3^e langue.

Conditions financières

Les frais de matériel scolaire sont pris en charge par le Gymnase de Renens (CEOL) jusqu'à concurrence d'un montant de 1000 fr. sur présentation de justificatifs.

Selon la situation financière des familles, une bourse peut être demandée à l'Office cantonal des bourses pour la préparation d'une maturité avec mention bilingue. Le calcul du montant de la bourse tient notamment compte des frais supplémentaires effectifs dus au logement, à la pension et à la formation.

Les parents paient l'écolage de leur enfant au Gymnase de Renens (CEOL) ; autrement dit, aucun écolage ne leur est facturé par le gymnase d'accueil.

Accueil sur place

Les familles des élèves vaudois qui, en 2^e année, partiront pour une longue période d’immersion dans un pays anglophone — dans certains cas très éloigné de la Suisse — seront soutenues dans leurs démarches par des partenaires locaux de la DGEP, qui les épauleront dans la recherche d’une famille d’accueil.

Répondants des gymnases et procédure d'inscription

Pour la maturité bilingue français – allemand, chaque gymnase du canton de Vaud a désigné un répondant bilingue. Son rôle est le suivant:

- dès la rentrée scolaire, il est à disposition des élèves et de leurs parents pour toute question concernant ce type de formation;
- dans le courant du premier semestre, il informe élèves et parents des procédures en vigueur;
- il mène des entretiens avec chaque candidat et rencontre les parents au besoin.

Pour la maturité bilingue français – anglais, un répondant est à disposition des élèves et de leurs parents dès le 2^e semestre de la 1^{re} année au Gymnase de Renens (CEOL). Pour la maturité bilingue français – italien, un répondant est à disposition des élèves et de leurs parents dès le 2^e semestre de la 1^{re} année au Gymnase de La Cité. Pour les trois maturités bilingues l'inscription se fait avant la fin de l'année civile, selon les modalités fixées par le Département.

Pour la maturité français – allemand, un questionnaire complémentaire est établi et complété par les familles qui recourent aux services du bureau des échanges.

Informations complémentaires

Les directions et les répondants des gymnases diffuseront régulièrement des informations aux élèves et aux parents intéressés et se tiennent à disposition pour tout renseignement complémentaire.

Site internet des gymnases : www.vd.ch/gymnase



**Préparation d'une maturité
avec mention bilingue
français – allemand,
français – italien
ou français – anglais**

Direction générale
de l'enseignement
postobligatoire (DGEP)
Rue St-Martin 24
1014 Lausanne

www.vd.ch/gymnase



Gymnase/Plan d'études